

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 19 juillet 2022 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

Présents : M. ROUVIER - L. FABRE - G. REQUENA - JC. ARAGON - S. BASSI-ALLEMANT - M. IBARS - A. KELLY - JD. POUSSIER - M. PEREZ - B. DANIS - C. AZAIS - S. MARTI - L. DELAITE - D. VIALAS - C. BASTIDE - J. GROSSO - D. SAUVADE - A. ZAKHARY

Absents représentés : M-C. FABRE DE ROUSSAC par L. FABRE - L. GASC par JC. ARAGAON - C. PROUTEAU par G. REQUENA - N. LECLERC par C. AZAIS - D. CUPOLI par B. DANIS - S. JEAN par L. DELAITE - W. BIGNON par D. VIALAS - C. PINO par C. BASTIDE

Absents : JF. MARY - A. CHOUKROUN

9. Tarifs des services périscolaire et extra-scolaire

+ 5%

TARIFS SERVICE PERISCOLAIRE ET EXTRA-SCOLAIRE 2022 AVEC RESTAURATION SCOLAIRE ET REPAS ADULTE

TARIFS 2017					
TRANCHES	QUOTIENT FAMILIAL	ALP P Temps méridien	Accueil matin et soir Etude surveillée	ALE mercredi (7h30-18h30) avec repas	ALE (Petites et grandes vacances)
1	Moins de 370 €	3,50 €	7,70 €	8,60 €	8,60 €
2	De 371 à 800 €	3,60 €	7,80 €	9,10 €	9,10 €
3	De 801 à 1100 €	3,70 €	7,90 €	9,60 €	9,60 €
4	De 1101 à 1600 €	3,80 €	8,00 €	10,10 €	10,10 €
5	1601 € et plus	3,90 €	8,10 €	10,60 €	10,60 €
Adulte		5 €			

5%

TARIFS 2022					
TRANCHES	QUOTIENT FAMILIAL	ALP Temps méridien	Accueil matin et soir Etude surveillée	ALE mercredi (7h30-18h30) avec repas	ALE (Petites et grandes vacances)
1	Moins de 370 €	€ 3,70	€ 8,10	€ 9,00	€ 9,00
2	De 371 à 800 €	€ 3,80	€ 8,20	€ 9,50	€ 9,50
3	De 801 à 1100 €	€ 3,90	€ 8,30	€ 10,00	€ 10,00
4	De 1101 à 1600 €	€ 4,00	€ 8,40	€ 10,50	€ 10,50
5	1601 € et plus	€ 4,10	€ 8,50	€ 11,00	€ 11,00
Adulte		5,30 €			

ALE : Accueil de Loisirs Extrascolaire

ALP : Accueil de Loisirs Périscolaire

CAF : Caisse d'Allocation Familiale

Les tarifs 2022 sont présentés au conseil municipal.

Il appartient au conseil municipal :

De valider les tarifs 2022 proposés ci-dessus applicables à la rentrée scolaire 2022-2023.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL

Où l'exposé de l'Adjointe

DELIBERE

A L'UNANIMITE

Valide les tarifs 2022 proposés ci-dessus applicables à la rentrée scolaire 2022-2023.

**Et ont, les membres présents,
signé au registre.**

Pour copie conforme,

Le Maire

Yves MICHEL